

PANORAMA FICHE TECHNIQUE

9.3.2025

Ce document fait partie intégrante du contrat. Veuillez le lire attentivement et nous contacter pour toute question ou problème au moins cinq semaines avant l'événement.

Sauf accord contraire, en plus du présent rider technique, l'Organisat-eur-ice sera responsable de l'intégralité des coûts associés à :

- Le transport de la structure et des accessoires (sauf si soutenu par le Conseil des Arts Suisses Pro Helvetia).
- Les frais de voyage des artistes et des intervenant-e-s, à l'international et localement (sauf si soutenu par le Conseil des Arts Suisses Pro Helvetia).
- L'hébergement et la restauration et/ou les per diem.
- Les droits d'auteur et de musique.
- Les assurances locales.
- Les autorisations et permis régionaux et locaux.
- Toutes taxes ou charges que le pays de l'Organisat-eur-ice applique aux artistes étrangers.

1. RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISAT-EUR-ICE

- 1.1. Le-la technicien-ne principal-e de l'événement sera présent-e sur place avant la construction et le démontage de la scénographie pour s'assurer que les réglementations locales et les exigences sont respectées.
- 1.2. **L'autorisation de véhicule et l'accès au site** de la représentation pendant la construction et le démontage seront approuvés avant l'arrivée de l'équipe. Si l'accès au véhicule n'est pas possible, 2 assistants-e-s de scène seront fourni-e-s pour aider à transporter la scénographie vers et depuis le site de la représentation.
- 1.3. Lors de toute visite initiale du site et/ou avant l'installation des représentations, un-e représentant-e de l'Organisat-eur-ice sera présent-e pour conseiller et aider Panorama à finaliser l'utilisation de l'espace et de ses environs.
- 1.4. Si les coûts associés au transport et/ou au voyage de l'équipe de Panorama Kino Theatre sont soutenus par le Conseil des Arts Suisses Pro Helvetia, la mention "Panorama Kino Theatre est soutenu par le Conseil des Arts Suisses Pro Helvetia" et le logo doivent figurer sur tout matériel promotionnel ou publicitaire diffusé par l'événement, conformément aux directives indiquées sur : <https://prohelvetia.ch/fr/pro-helvetia-logo/>

2. LOGISTIQUE

- 2.1. L'équipe de Panorama arrive un jour avant la première représentation ou le début de tout projet créatif.
- 2.2. L'installation de la structure dure 4 heures et le démontage dure 2 heures.
- 2.3. **Un emplacement sécurisé pour le stationnement des fourgonnettes** doit être prévu pour la durée de l'engagement. Les dimensions des fourgonnettes sont de 5,90 mètres de long x 2,49 mètres de haut x 2,50 mètres de large.

3. DURÉE DE LA REPRÉSENTATION

- 3.1. La durée maximale des représentations est de 2 x 100 minutes par jour avec une pause minimum de 90 minutes entre les représentations.
- 3.2. Les représentations sont une série d'épisodes de 20 minutes, suivis d'un changement de public dans la structure entre chaque épisode.

4. RÉPÉTITIONS ET PRÉPARATION

- 4.1. Les préparatifs pour la représentation commencent 2 heures avant le début du spectacle. Tous les arrangements, répétitions, réunions ou interviews doivent être terminés avant cette heure.
- 4.2. Dans le cas où certaines représentations de Panorama se dérouleraient pendant la journée et d'autres la nuit, une période de répétition séparée de 2 heures doit être mise à disposition, sauf accord contraire.

5. SÉCURITÉ

- 5.1. Pour la sécurité et la sûreté du public, de la scénographie et de l'équipement, pendant la période où la structure Panorama est laissée sans surveillance par l'équipe de Panorama ou pendant la nuit, l'Organisateur-ice doit fournir du personnel de sécurité et une clôture adéquate pour la nuit.
- 5.2. Si le public, l'environnement de la représentation ou les conditions météorologiques deviennent incontrôlables ou dangereuses (y compris, mais sans s'y limiter, la pluie, le vent ou des températures dangereuses), Panorama se réserve le droit de reprogrammer ou d'annuler les représentations.

6. AUTORISATIONS

- 6.1. Panorama aura besoin des autorisations nécessaires pour construire et utiliser la structure rotative sur le site choisi à partir de la date d'installation et pendant toute la durée de l'atelier et/ou des représentations.
- 6.2. Panorama peut fournir un certificat européen de sécurité structurelle sur demande.

7. CHOIX DU SITE

- 7.1. Les Organisateur-ice-s collaboreront étroitement avec Panorama lors du choix du site exact de la représentation. Les sites doivent être visités par un·e représentant·e de Panorama à l'avance si possible. Les liens aériens ou "street view", photos ou vidéos des options de sites doivent être envoyés à Panorama à l'avance.
- 7.2. Le site doit être :
 - Aussi plat et nivelé que possible.
 - Accessible pour un véhicule.
 - Sans danger pour Panorama ou le public.
 - Loin des sources de bruit pouvant perturber la représentation.
- 7.3. La structure de Panorama nécessite un rayon libre de 6,5 mètres, sans personnes, structures ou objets. Cela ne comprend pas la zone réservée au public et aux spectateurs.
- 7.4. Un seul emplacement est prévu pour les représentations, sauf si cela est discuté et approuvé par Panorama.
- 7.5. Pendant les périodes de répétition et les horaires de représentation convenus, aucune autre performance, répétition ou réglage sonore d'autres groupes ne doit avoir lieu.

8. INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENT

- 8.1. L'Organisateur-ice fournit une chambre de stockage sécurisée proche du lieu de la représentation. Cet espace doit inclure des toilettes, de l'eau courante, des miroirs, des chaises, des tables, des installations pour préparer le thé et le café, et un espace libre pour les échauffements physiques. L'espace doit être de plain-pied ou accessible par ascenseur. Un accès libre sera accordé à l'équipe de Panorama pendant toute la durée du séjour.
- 8.2. La chambre de stockage doit être disponible depuis le début de la construction de la structure jusqu'à 5 heures après la dernière représentation. Si Panorama se produit sur plusieurs jours, les mêmes chambres et douches doivent être réservées spécifiquement et uniquement pour Panorama pendant toute la durée du séjour.
- 8.3. Dans le cas où Panorama se produit pendant plus de trois jours, des installations ou services de lavage et de séchage des costumes doivent être mis à disposition.

9. HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- 9.1. Des chambres individuelles doivent être mises à disposition pour le casting et l'équipe, sauf accord contraire préalable.
- 9.2. Trois repas par jour doivent être fournis pour le casting et l'équipe pendant la durée du séjour, aux heures correspondant au planning des représentations.
- 9.3. Des fruits frais, des noix et d'autres encas doivent être fournis dans la chambre de stockage.
- 9.4. De l'eau potable propre doit être fournie à la fois dans la chambre de stockage et sur le site de la représentation. Panorama dispose de ses propres bouteilles réutilisables... merci de fournir un grand distributeur d'eau ou des bouteilles en verre/recyclables. **Ne fournissez pas de bouteilles en plastique.**

10. LUMIÈRE ET AUTRE ÉQUIPEMENT

- 10.1. **Une électricité standard 220v - 240v sera nécessaire au centre du site de la représentation.** 2 câbles doivent être fournis et fixés solidement au sol.
- 10.2. **Deux échelles "A", d'une hauteur minimale de 2,5 mètres, doivent être disponibles pour l'installation et le démontage.**
- 10.3. **Un chariot de transport pour transporter les matériaux entre le lieu de la représentation et la salle de stockage.**
- 10.4. Pour les représentations du soir ou de la nuit, l'Organisateur·ice fournira : 12 spots par·can sur 4 supports (4 x 3) ; une sélection de filtres colorés, une table de mixage lumière et tous les câbles nécessaires.
- 10.5. Final lighting requirements to be discussed and agreed on depending on the site requirements.

11. SUPPORT TECHNIQUE

- 11.1. **Un minimum de 2 assistants·e·s de scène est nécessaire pendant 2 heures sur place à partir du début de l'installation et 2 heures après le début du démontage.**

EXIGENCES DE VARIATION DE PROJET ADDITIONNEL

12. POUR LES ATELIERS DE DÉVELOPPEMENT CRÉATIF

- 12.1. Une personne de liaison de l'événement sera requise pour promouvoir les ateliers et coordonner avec les participant·e·s. Des documents et informations promotionnelles supplémentaires peuvent être fournis par Panorama sur demande.
- 12.2. Le nombre de chef·fe·s d'atelier de Panorama sera discuté et convenu en fonction de la durée et du nombre de participant·e·s.
- 12.3. Les ateliers sont idéalement destinés à des individus et/ou groupes ayant de l'expérience dans les arts du spectacle, sauf accord contraire.
- 12.4. Une liste complète des participant·e·s et de leurs coordonnées doit être envoyée à Panorama au moins 2 semaines avant la date de début du projet.
- 12.5. Les participant·e·s devront assister à toutes les sessions. Des tâches et préparations supplémentaires pour les participant·e·s peuvent être nécessaires en dehors des horaires prévus du projet de développement créatif.
- 12.6. Un espace de répétition libre adapté à la taille du groupe d'atelier et aussi proche que possible du site de la représentation.
- 12.7. Une chambre de stockage adaptée au nombre de participant·e·s à l'atelier et à l'équipe de Panorama, aussi proche que possible de l'espace de représentation.
- 12.8. Les participant·e·s devront avoir toutes les assurances personnelles, accidents et responsabilité civile publiques requises localement.
- 12.9. Les répétitions sur site avec la structure Panorama feront partie des ateliers.

13. OPTION 3 : REPRÉSENTATIONS PANORAMA SUR COMMANDE SPÉCIALE

- 13.1. Travaillant indépendamment ou en collaboration avec d'autres, Panorama est capable d'écrire et de créer des performances uniques basées sur le concept de Panorama et spécifiques aux besoins et souhaits particuliers du festival ou de l'événement. Les détails, les exigences techniques et d'infrastructure doivent être négociés.

